



Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024

Le Conseil Municipal se tient, après convocation légale en date du 22 mai 2024, à la salle du Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, le mardi 28 mai 2024 à 20h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Catherine BOTTERON, Agathe HENRIET, Daniel BARTHOD, Annie POIGNAND, Séverine PUTOT, Pierre MONTRICHARD, Philippe PRENEL, Christophe MAILLARDET, Nicole GRANDFOND, Renaud COLSON, Stéphanie DULAC, Jean Pierre VALLAR

Absent : Sophie MAITRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mr Fabien PELLETIER à Mme Annie POIGNAND, Mme Yasmina CATTIN à Mme Agathe HENRIET, Mme Marie-Christine BERTRAND à Mr Daniel BARTHOD, Mme Emmanuelle LANDRY à Mme Catherine BOTTERON, Mme Sylviane TRAVAGLINI à Mme Stéphanie DULAC, Mr Simon DUGAS à Mme Séverine PUTOT

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Est désigné pour assurer cette fonction Pierre MONTRICHARD

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la séance du 2 avril 2024, transmis le 10 avril 2024 fait l'objet de remarque. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté.

Mme le Maire remercie Mme HENRIET d'avoir préparé les documents préparatoires à la tenue du conseil municipal.

Ordre du jour :

- a) *Nomination d'un secrétaire de séance*
- b) *Arrêt du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2024 (transmis le 10 avril 2024)*

1) Projets de délibération :

- Décisions du Maire : délibération n°2024-72
- Finances : Recours à l'emprunt : délibération n°2024-73

2) Questions et Informations diverses

- Planning des élections européennes
 - Vide grenier du 2 juin 2024
-

Délibération 2024-72 : Décisions du Maire

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la délibération du Conseil Municipal n°2024-27 en date du 27 février 2024, prises en application des articles L.2122 22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises. Les décisions du Maire, portant les numéros DM n°2024-19 à 22 sont consultables en Mairie et ont été présentées lors dudit conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération 2024-73 : Finances - Recours à l'emprunt - prêt relais

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation du groupe scolaire, le réseau de chaleur et la Médiathèque, il est opportun et requis de recourir à l'emprunt. Quatre établissements bancaires ont été contactés et mis en concurrence, à savoir :

- la Banque Postale
- la Caisse des Dépôts
- la Caisse d'Epargne
- le Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques sollicitées et ayant répondu :

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

EMPRUNT COURT TERME RELAIS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR :

- ⇒ **Objet : relais TVA et subventions**
- ⇒ **Montant : 2 200 000 €**
- ⇒ **Durée : 24 mois**
- ⇒ **Taux variable : index EURIBOR 3 mois + marge : 0,50 %**
- ⇒ **Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué – capital in fine**
- ⇒ **Remboursement : partiel ou total à réception de la TVA ou subvention ... sans pénalité, à défaut in fine**
- ⇒ **Frais et commissions : 0.0925% du montant emprunté**
- ⇒ **Tirages : Total ou par tranches successives (sans minimum) dans un délai de 12 mois maxi. Après remboursement anticipé, pas de nouveau tirage possible.**

Le Conseil Municipal approuve les conditions proposées et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 des membres présents et représentés :

- VALIDE la proposition du prêt à court terme soumise par la banque CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE pour un montant de 2 200 000 € pour une durée de 24 mois remboursable partiellement sans pénalité ou in fine, au taux EURIBOR 3 mois + marge 0.50%.
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à cette délibération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération 2024-74 : Finances - Recours à l'emprunt - prêt moyen terme à taux fixe

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux de rénovation du groupe scolaire, le réseau de chaleur et la Médiathèque, il est opportun de recourir à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques sollicitées et ayant répondu,

DECIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE un prêt moyen terme à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ⇒ Montant : 2 000 000 €
- ⇒ Durée : 20 ans
- ⇒ Taux fixe : 3.66 %
- ⇒ Première échéance : 18 mois après déblocage
- ⇒ Périodicité : annuelle (selon tableau d'amortissement joint)
- ⇒ Modalités de déblocage : total sous 3 mois à compter de la date d'édition du contrat
- ⇒ Modalités remboursement anticipé : 10% du capital remboursé par anticipation + 2 mois d'intérêts
- ⇒ Frais et commissions : 0.0925% du montant emprunté



TABLEAU D'AMORTISSEMENT PAR FORMULE

Référence du partenaire : 0
Référence du prêt :

Echéance		Montant échéance	Intérêts (*=capl.)	Autres	Capital amorti	Capital restant dû
Rang	Date					
	30/09/2024					2 000 000,00
1	30/03/2026	179 066,33	109 499,18		69 567,15	1 930 432,85
2	30/03/2027	142 767,15	70 853,84		72 113,31	1 858 319,54
3	30/03/2028	142 767,15	68 014,50		74 752,65	1 783 566,89
4	30/03/2029	142 767,15	65 278,55		77 488,60	1 708 078,29
5	30/03/2030	142 767,15	62 442,47		80 324,68	1 625 753,61
6	30/03/2031	142 767,15	59 502,58		83 264,57	1 542 489,04
7	30/03/2032	142 767,15	56 455,10		86 312,05	1 456 176,99
8	30/03/2033	142 767,15	53 298,08		89 471,07	1 366 705,92
9	30/03/2034	142 767,15	50 021,44		92 745,71	1 273 960,21
10	30/03/2035	142 767,15	46 626,94		96 140,21	1 177 820,00
11	30/03/2036	142 767,15	43 108,21		99 658,94	1 078 161,06
12	30/03/2037	142 767,15	39 460,69		103 308,46	974 854,60
13	30/03/2038	142 767,15	35 679,68		107 087,47	867 767,13
14	30/03/2039	142 767,15	31 760,28		111 006,87	756 760,26
15	30/03/2040	142 767,15	27 697,43		115 069,72	641 690,54
16	30/03/2041	142 767,15	23 485,87		119 281,28	522 409,26
17	30/03/2042	142 767,15	19 120,18		123 646,97	398 762,29
18	30/03/2043	142 767,15	14 594,70		128 172,45	270 589,84
19	30/03/2044	142 767,15	9 903,59		132 863,56	137 726,28
20	30/03/2045	142 767,06	5 040,78		137 726,28	
TOTAL			891 642,09		2 000 000,00	

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition de prêt à moyen terme soumise par la banque CREDIT AGRICOLE FRANCHE COMTE pour un montant de 2 000 000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe de 3.66% selon tableau d'amortissement fourni par l'établissement bancaire, périodicité annuelle à terme échu.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à cette délibération.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Questions et informations diverses :

- **Planning élections européennes :**

ELECTIONS EUROPEENNES

SCRUTIN DU 9 JUIN 2024

	BUREAU N° : 1		
	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
8H-10H	Fabien PELLETIER	Christophe MAILLARDET	Pierre MONTRICHARD
10H-12H	Fabien PELLETIER	Marie-Christine BERTRAND	Pierre MONTRICHARD
12H-15H	Daniel BARTHOD	Stéphanie DURAC	Renaud COLSON 12H/12H30 Agathe HEVRIET 13H30/15H
15H-18H	Agathe HENRIET	Sylviane TRAVAGLIHI	Daniel BARTHOD
DEPOUILLEMENT	Fabien PELLETIER Daniel BARTHOD Sylviane TRAVAGLIHI Christophe MAILLARDET		

ELECTIONS EUROPEENNES

SCRUTIN DU 9 JUIN 2024

	BUREAU N° : 2		
	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
8H-10H	Catherine BOTTERON	Séverine PUTOT	Solange CHAILLOT
10H-12H	Catherine BOTTERON	Solange CHAILLOT	Nicole GRANDFOHD
12H-15H	Annie POGNAND	Philippe PRENEL	Brigitte CAPPELLE
15H-18H	Annie POGNAND	Philippe GUILLAUME	M MOUREY
DEPOUILLEMENT	Catherine BOTTERON Annie POGNAND Brigitte CAPPELLE M SAUD M MOUREY		

- **Vide grenier du 2 juin 2024**

Mr Renaud Colson, Président du comité des fêtes, remercie la municipalité pour les travaux d'électricité réalisés dans le local dédié aux manifestations organisées par le comité des fêtes, des autorisations et arrêtés pris.

Prochain Conseil Municipal : mardi 25 juin 2024 à 20 heures

La séance est levée à 22H10.

Le Maire  Catherine BOTTERON	Le Secrétaire de séance  Pierre MONTRICHARD
---	---